

# CHARTRE DU RIDER SINGLETRACKS

Je soussigné, Nom et Prénom : .....

**Désire** adhérer à l'association SINGLETRACKS en tant que **membre actif**, dont le siège social est situé à : Mairie de la Jonchère Saint Maurice 14 rue de Limoges 87340 LA JONCHERE SAINT MAURICE.

Par cette adhésion, j'accède aux divers matériels (minibus et remorque, outillage divers, locaux, etc...) ainsi qu'aux activités et déplacements organisés par l'association. **Je deviens légitime à utiliser le SINGLETRACKS MOUNTAIN BIKE PARK en me soumettant aux obligations et conditions associatives** proposées et votées aux précédentes Assemblées Générales (qui ont lieu le premier samedi d'octobre de chaque année).

En tant que membre de SINGLETRACKS, je m'engage à :

1. **Respecter le matériel associatif ainsi que le site et les règles du Bike Park** affichées sur les panneaux d'informations.
2. **Participer obligatoirement à au moins 4 journées de bénévoles dans l'année** qui sont proposées dans le calendrier associatif disponible sur le forum et le site internet. Ce bénévolat concerne **des journées de « Shape »** du Bike Park (entretien des pistes avec le maximum d'adhérents), **l'organisation d'événements associatifs** appelés UGS et 6 TRAIL (journée de ride et de cohésion entre adhérents), **la conduite de la navette** sur une journée, **l'entretien du minibus** (nettoyage ou mécanique) et **divers travaux pour l'association** (gestion du site internet, du forum ...).
  - a. Exception faite aux adhérents arrivant dans le courant de la saison, pour lesquels le nombre de journées pourra être réduit sur décision du bureau.
  - b. Néanmoins, et pour des raisons valables justifiées à l'avance, l'adhérent ne pouvant pas se libérer sur les dates des journées de bénévoles prévus au calendrier, **a la possibilité de réaliser ses journées sur d'autres dates**. Il devra prévenir le bureau en le mentionnant sur le forum.
3. **Fournir** lors de l'adhésion, **un chèque de caution de 100€ en échange des 4 journées de bénévolat à effectuer**. Chaque journée est comptabilisée dans un tableau tenu par le bureau. Ce chèque sera encaissé en fin de saison seulement si « le contrat de bénévolat » n'est pas rempli et après délibération du bureau. Seuls les membres actifs seront prioritaires pour ré-adhérer, le bureau se réserve le droit de refuser un membre n'ayant pas rempli son contrat de la saison précédente.
4. **Participer à l'organisation et à la préparation de « La Freeride Party » qui est l'événement annuel de l'association**. Toute indisponibilité devra être justifiée au bureau.
5. **Consulter le forum, canal d'information privilégié de l'association**. Voici le lien pour faire votre inscription : <https://singletracks-assos.forumactif.com/register>
  - a. Je m'engage à me mentionner dans les différents « post du forum » pour m'inscrire à une journée de ride, une journée shape ou encore à une organisation. Je suis alors prioritaire pour la remontée navette d'une journée de ride.
6. **Respecter les règles strictes pour la conduite de la navette** pour ne pas importuner le voisinage.
  - a. Respecter la vitesse maximale de **30km/h dans la Jonchère et dans Mallety**, ainsi que de passer tout dos d'âne à l'arrêt pour ne pas décrocher des vélos de la remorque.
  - b. **Pas besoin d'accélérer en descente**, j'arriverai avant les riders au demi-tour navette. Je considère que je ne suis pas prioritaire en descente lors d'un croisement avec un autre véhicule, rangez-vous sur le bas-côté sans vous embourber.
  - c. **J'engage mon permis ainsi que mon assurance, tout accrochage ou accident m'implique directement**.
7. **Renoncer, en cas de litige ou accident, à toute poursuite** envers l'association, ses adhérents, ainsi qu'envers la mairie de la Jonchère Saint Maurice. L'assurance associative (MAIF raqvam) n'assure que les membres de l'association dans le cadre **d'une pratique groupée (au minimum 2 adhérents)** sur le Singletracks Mountain Bike Park et lors des déplacements de l'association. En aucun cas l'assurance ne fonctionne dans la pratique personnelle en loisir de chacun.
8. **Inviter qu'une seule personne par an** avec la remontée navette possible contre 5€ de participation à l'association. Cette invitation ne peut avoir lieu qu'après avoir prévenu le bureau et l'avoir publiée sur le forum de manière claire avec la mention « invitation » et sous réserve de place suffisante dans la navette.
9. La pratique des mineurs de **moins de 16 ans** ne pouvant être encadrés par l'association, **la présence d'un responsable est obligatoire sur le site du Bike Park pendant une journée de ride**.

Je joins à cette chartre du rider (documents disponibles sur le site internet [www.singletracksassos.com](http://www.singletracksassos.com)) :

- Un certificat médical autorisant **la pratique du VTT de descente en loisir et compétition de moins d'un an et qui sera valable pour 3 ans maximum**.
- La fiche ICE
- La fiche de renseignement
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Le montant de mon adhésion :
  - **Sans prendre de licence** : je joins un chèque de **130€** à l'ordre du Singletracks assos (cotisation assos 60€ + assurance MAIF 20€ + forfait navette annuel 50€)
  - **Avec une licence FFC** : je joins un chèque du tarif de licence choisi de **110€** à l'ordre de Singletracks assos (cotisation assos 60€ + forfait navette annuel 50€)
  - Un chèque de **100€** de cautionNota : Possibilité de paiement en 3 fois par chèques, encaissés le 7 de chaque mois.

Le :

Signature de l'adhérent suivi de lu et approuvé :

Signature du président :